

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

(Opérations de l'arrêté du
31 décembre 2021)

Sommaire

Certification du Commissaire aux comptes	3
Caractéristiques de l'OPC	8
Politique d'investissement	16
Informations réglementaires	19

Certification du Commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

**Fonds Commun de Placement
CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY**

24, place de Vendôme - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 18/04/2022 22:46:19

Isabelle Bousquié
Associé

RAPPORT ANNUEL 2021 DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

Caractéristiques de l'OPC

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	PARTS « F EURO Acc » et « I EURO Acc »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)

Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation

Parts F EURO Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède.

Parts I EURO Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède.

Objectif de gestion

Carmignac China New Economy est un fonds d'investissement dont l'objectif est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieur à l'indice MSCI China sur un horizon de placement recommandé de 5 ans. Le Fonds investit principalement en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine (Greater China) incluant la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taiwan et Singapour (la « Grande Chine »).

La référence à la « New Economy » (nouvelle économie) traduit une volonté du gérant d'investir de manière privilégiée dans les secteurs non explicitement liés à la composante purement exportatrice de l'économie ou aux matières premières traditionnelles. Il s'agit notamment, et sans s'y limiter, d'être présent dans des secteurs liés à la consommation, aux énergies à faibles émissions de carbone, à l'innovation technologique et aux phénomènes d'urbanisation et d'élévation du niveau de vie.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis (code Bloomberg : NDEUCHF), reconverti en EUR (l'« Indicateur de Référence »). Le MSCI China est un indice représentatif de l'univers des sociétés chinoises de grandes et moyennes capitalisations à travers les actions H, B ainsi que les actions cotées sur les marchés étrangers (ex ADRs).

L'Indicateur de Référence intègre également les grandes capitalisations cotées sur le marché A jusqu'à 20% de leur capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant. La pondération de ces actions est susceptible de varier à l'initiative de l'administrateur de l'Indice de Référence. L'univers d'investissement du Fonds s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Fonds n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Fonds et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

L'administrateur de l'indice de référence, MSCI Limited (<http://www.msci.com>), n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'Indicateur de Référence constitue cependant un indicateur auquel l'investisseur pourra comparer la performance et le profil de risque du fonds, sur son horizon de placement recommandé.

Stratégie d'investissement

STRATEGIES UTILISEES

Le Fonds est géré de manière discrétionnaire avec une stratégie d'investissement mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs en actions chinoises. La stratégie d'investissement se fait sans contrainte à priori d'allocation par secteur, type et taille de valeurs.

Dans tous les cas, au moins 75% de l'actif sera investi directement ou indirectement en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine.

Le choix des actions est déterminé par les études financières, les réunions organisées par les sociétés, les visites réalisées auprès de ces sociétés et les nouvelles au quotidien. Les critères retenus sont selon les cas, en particulier la valeur d'actif, le rendement, la croissance ou la qualité des dirigeants.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (y compris des fonds d'investissement) est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et plus spécifiquement de la Grande Chine et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et pourra varier en fonction des anticipations du gérant.

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra utiliser des instruments financiers à terme (instruments dérivés) sur les marchés d'actions, de change et de taux.

Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

ACTIONS

Au moins 75% de l'actif sera investi en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine. Les actifs nets du Fonds seront exposés en permanence, directement ou indirectement, à hauteur de 60% au moins en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote notamment à travers d'autres instruments. L'investissement de l'actif net du Fonds peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations (ayant respectivement une capitalisation inférieure à 2 milliards, comprise entre 2 et 10 milliards et supérieure à 10 milliards d'euros ou de dollars) et tous secteurs. Les investissements dans les petites capitalisations sont limités à 30% de l'actif net du fonds.

DEVISES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises suivantes USD, CNH, CNY, SGD, GBP, HKD ou TWD, générée par des instruments dérivés, peut s'élever à 125% de l'actif net et peut différer de celle de son Indicateur de Référence. Le fonds utilisera les instruments dérivés sur devises principalement en couverture, à la marge en exposition ou en relatif.

TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

L'actif net du Fonds pourra être investi jusqu'à 25% maximum en (i) instruments du marché monétaire libellés en euro, à taux fixe ou variable émis par des émetteurs publics ou (ii) en obligations souveraines émises par un pays de la zone euro, dont la notation est au moins « investment grade » selon l'échelle des principales agences de notation ou d'une notation jugée équivalente par la Société de gestion. La répartition sera sans contrainte a priori.

L'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

INSTRUMENT DERIVES

Dans le but de réaliser son objectif d'investissement, le Fonds pourra intervenir, de façon discrétionnaire, en couverture ou en exposition sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents. Les autres instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant du Fonds à des fins d'exposition ou de couverture sont les CFD (contracts for difference), les contrats à terme de gré à gré (forwards), le change à terme, les options (simples ou à barrière) et les swaps, portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant du Fonds peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant de couvrir ou d'exposer le Fonds aux risques suivants actions, devises, taux d'intérêt, et ETF (financier), dans le respect des contraintes globales du portefeuille (dans le cadre des limites en termes d'actif net du Fonds pour chaque catégorie, à moins qu'il n'existe une autre restriction).

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le Fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment *warrants*, bons de souscription et *P-notes*) négociés sur des marchés internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, parts ou actions de FIA de droit français ou européen, fonds d'investissement de droit étranger, à condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée. Le fonds peut avoir recours aux « *trackers* », supports indiciaires cotés et « *exchange traded funds* ».

DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle. Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au Fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif

net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du Fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de prise et mise en pensions de titres et de prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« *collateral* ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Caractéristiques extra-financières

Le fonds a des caractéristiques environnementales (E) et sociales (S) et promeut les investissements dans des entreprises qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Il est conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Les principaux thèmes identifiés comme répondant aux caractéristiques du fonds visent à identifier dans des entreprises ayant une activité pérenne et durable et incluent la santé, l'éducation, la consommation, les énergies propres, les technologies durables ou innovantes.

Par ailleurs, le Fonds vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine pour 2060 et s'engage à réduire de 5% par an son intensité carbone moyenne pondérée (mesurée en TCO_{2e}/M€ de chiffre d'affaires ; Scope 1 et 2 du protocole sur les gaz à effet de serre). A compter de 2025, le seuil annuel de réduction de l'intensité carbone du fonds sera révisé tous les 5 ans.

Le fonds applique également une politique de vote active et un engagement actif dans ses investissements. Pour plus d'information, vous pouvez également consulter notre site internet : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/les-fonds-4728.

DETAIL DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Les critères extra-financiers sont pris en compte dans le filtrage de l'univers d'investissement du fonds, la construction du portefeuille et la sélection finale des titres :

- Dans un premier temps, le fonds applique un filtre visant à exclure les secteurs qui ont un impact négatif sur l'environnement ou la société par le biais d'une politique d'exclusion stricte. De plus, nous appliquons une exclusion normative des sociétés contrevenant aux normes internationales ou exposées à des secteurs et/ou activités dites controversées.

- Nous appliquons ensuite un filtrage positif nous permettant de sélectionner des sociétés qui apportent des solutions aux défis environnementaux et sociaux et notamment les sociétés qui contribuent à améliorer le niveau de vie, les conditions sociales, sociétales et environnementales des populations. Ce filtrage positif est réalisé en combinant (i) une approche « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité et (ii) une approche « best-efforts » consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps. Ce filtrage positif est réalisé à partir de système START (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) développé par Carmignac qui systématise l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et fournit une analyse formelle, structurée et prospective de chaque entreprise.

L'approche environnementales (E) et sociales (S) mise en oeuvre par les gérants aboutit à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20% de l'univers d'investissement du fonds.

L'empreinte carbone du fonds est mesurée en tonne de CO₂ ; agrégée au niveau du portefeuille selon Les données fournies par S&P Trucost. L'analyse est conduite en utilisant des données publiées et estimées des Scopes 1 et 2 du Greenhouse Gas Protocol (« GHG »), en excluant la poche de liquidités du fonds et des noms pour lesquels les données ne sont pas disponibles. Le GHG définit 3 périmètres d'émissions ou « scopes » : le

scope 1 correspond aux émissions directes provenant des installations de l'entreprise, le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise et le scope 3 correspond aux autres émissions indirectes. Le scope 3 n'étant toutefois ni normalisé ni considéré comme suffisamment fiables pour être utilisées, nous avons choisi de ne pas les inclure dans nos calculs d'émissions au niveau du portefeuille.

EXEMPLES DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Environnement : données sur les émissions de carbone, approvisionnement et fournisseurs d'énergie, type d'énergie et efficacité, - Social : politiques de capital humain, protection des données clients et cybersécurité, - Gouvernance : réglementation, gouvernance et comportement d'entreprise, satisfaction des salariés, rotation du personnel.

AVERTISSEMENT SUR LES LIMITES DE L'APPROCHE ADOPTEE

Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

En raison de la couverture partielle des émissions de carbone de certaines entreprises, notamment dans le cas d'entreprises nouvellement créées ou récemment cotées, le calcul des émissions de carbone du portefeuille peut être incomplet.

UNIVERS D'INVESTISSEMENT SOUMIS A L'ANALYSE EXTRA-FINANCIERE

L'analyse extra-financière concerne au moins 90% du portefeuille.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le Fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (« collateral ») reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du Fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elle respecte à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie, et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Fonds sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières dans lesquelles le Fonds investit.

a) Risque lié aux investissements en Grande Chine (incluant la Chine continentale, Hong Kong, Macao, Taiwan et Singapour) : les investissements en Grande Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, etc.), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatil et instable, risque de suspension brutale de cotation,...). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des fonds gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Le Fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers les plateformes Hong-Kong Shanghai Connect et Hong-Kong Shenzhen Connect, qui permettent d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai ou Shenzhen. Ce système comporte en raison de sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.

b) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

c) Risque de perte en capital : le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

d) Risque actions : le Fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

e) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La baisse ou la hausse des devises peuvent constituer un risque de baisse de la valeur liquidative.

f) Risque de taux d'intérêt : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le Fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

h) Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

i) Risque lié à la capitalisation : le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations (ayant respectivement une capitalisation inférieure à 2 milliards ou comprise entre 2 et 10 milliards d'euros ou dollars américain). Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.

j) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

k) Risque lié aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

l) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

m) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

n) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds. (Ce risque est détaillé plus haut dans la section b) Caractéristiques extra-financières).

- Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion à l'adresse : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique d'intégration ESG à l'adresse https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738 et aux informations sur le système START à l'adresse [https : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsibleinvestment/en-pratique-4692](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsibleinvestment/en-pratique-4692).

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738 et https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692.

- Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.

Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.

Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « US person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi, directement ou indirectement, en actions émises par des sociétés ou des émetteurs ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Grande Chine (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur ces valeurs.

La durée minimum de placement recommandée dans le fonds est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds

Politique d'investissement



Commentaire de gestion

Sur l'année 2021, le Fonds enregistre une performance annuelle de -29.34% (Part I EUR Acc – ISIN FR0013467024) contre -15.78% pour son indicateur de référence (MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, reconverti en EUR, code Bloomberg NDEUCHF).

Après un début d'année difficile, les marchés chinois ont poursuivi leur déclin jusqu'au dernier trimestre, sous-performant sur les autres marchés émergents (indice MSCI EM +5%) ainsi que les marchés développés (indice MSCI All Country World +27%) en 2021. L'année 2021 aura une nouvelle fois été marquée par une crise chinoise, tout aussi spectaculaire que celle de 2015, et qui aura beaucoup affecté le Fonds dans le sillage des annonces réglementaires successives et de la détérioration des relations sino-américaines, avec la reprise du risque de retrait forcé des ADRs (sociétés chinoises listées sur les marchés américains ou American Depositary Receipt) des marchés américains.

En termes sectoriels, nous avons assisté à une grande divergence en 2021 : les valeurs et secteurs cycliques ont mieux performé (énergie, matériaux et industrie) tandis que les valeurs de la Nouvelle Economie Chinoise (consommation discrétionnaire, technologies, santé) ont affiché de mauvaises performances.

Dans ce contexte, le retard du Fonds vis-à-vis de son indicateur de référence en 2021 s'explique principalement par son positionnement favorisant les valeurs de croissance et les secteurs de la Nouvelle Economie Chinoise (consommation discrétionnaire, éducation, internet, tech). Et au contraire, notre sous exposition aux secteurs cycliques de l'ancienne économie chinoise, notamment l'Energie, les matériaux, l'industrie, et les financières qui ont affiché les meilleures performances sectorielles en 2021 ont pesé sur la performance relative Fonds.

Nous avons aussi souffert du repli de nos investissements au sein des secteurs Internet, fintech et de l'éducation à la suite des annonces réglementaires successives affectant ces secteurs spécifiques. Enfin, nous avons été pénalisés par le repli des sociétés chinoises listées sur les marchés américains (les « ADRs ») dans le sillage de la reprise du risque de retrait forcé des marchés américains. En effet, si nous avons activement géré notre exposition aux sociétés chinoises listées sur les marchés américains (ADRs) en réduisant progressivement leur pondération (au profit des actions chinoises listées sur les marchés domestiques (actions A) et les marchés hongkongais (actions H) moins exposés au risque de retrait des marchés américains), la baisse indiscriminée de l'ensemble des marchés actions chinois à partir de septembre a impacté l'ensemble de nos investissements.

Les actions chinoises et notamment les ADRs ont aujourd'hui des multiples de valorisations très attractifs, du jamais-vu depuis la crise d'Octobre 2008. Afin de tirer parti des ventes massives, nous avons effectué quelques ajustements pour accroître la pondération des sociétés dont la valorisation semblait de toute évidence décorrélée des fondamentaux et au sein des thématiques qui devraient bénéficier du soutien du gouvernement et du Plan de développement des Nouvelles Infrastructures. Nous y privilégions notamment les industries vertes (énergies propres et véhicules électriques) et l'innovation technologique.

Ainsi, nous restons confiants sur les perspectives des marchés chinois et la Nouvelle Economie Chinoise. Sa croissance de meilleure qualité, et les politiques économiques plus accommodantes (le contraire de 'tapering' aux Etats-Unis) devraient selon nous, lui permettre d'absorber l'effet néfaste d'un potentiel ralentissement économique, lié à la politique « Zéro Covid » visant à gérer la nouvelle vague du COVID-19. Nous maintenons nos convictions sur la nouvelle économie chinoise (la digitalisation, la santé, les nouveaux modes de consommation et l'innovation technologique, les énergies « propres ») qui constitue un gisement de génération importante de performance parce qu'elle est et restera le moteur de croissance majeur pour les décennies à venir.

Source : Carmignac, Bloomberg 31/12/2021

Tableau des performances annuelles des différentes parts de Carmignac China New Economy sur l'année 2021

Part	ISIN	Devise	Performance 2021	Indicateur de référence *
F EUR ACC	FR0014002E46	EUR	Lancée le 15/03/2021	-15,78%
I EUR ACC	FR0013467024	EUR	-29,34%	-15,78%

*MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, reconverti en EUR

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DAQO NEW ENERGY CORP-ADR	31 500 747,18	33 880 563,55
JD.COM INC-ADR	23 463 207,76	27 984 967,19
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	25 458 535,79	20 887 593,86
JOYY INC ADR	23 329 374,74	21 191 026,83
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	30 358 477,51	12 561 326,11
CANSINO BIOLOGICS INC-H	14 542 443,50	19 701 586,51
GDS HOLDINGS LTD - ADR	15 881 004,87	18 044 471,91
NEW ORIENT EDU & TE	19 545 102,41	11 115 211,62
TUYA INC	19 476 174,52	8 250 869,28
BAIDU.COM SPONS.ADR CL.A	13 011 555,57	14 128 087,19

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devises de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Politique de sélection des intermédiaires

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Dans le cadre de notre engagement auprès des PRI (« Principles for Responsible Investment ») et en tant que produit financier classé Article 8 (conformément à l'article du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et sur l'année 2021, le fonds intègre de trois manières des analyses de risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement : 1) l'intégration des risques ESG (au sein de notre système de recherche ESG propriétaire START¹) pour plus de 90% de la part de l'actif net des titres éligibles, 2) l'exclusion des sociétés et des émetteurs qui portent des risques durables excessifs par une réduction d'univers d'investissement de minimum 20% sur des critères ESG², 3) Un objectif de réduction de 5% des émissions carbone chaque année à partir de 2022 ; et 4) un dialogue actif avec les sociétés pour réduire les risques ESG significatifs.

Carmignac China New Economy a également obtenu le Label ISR Français en Septembre 2021.

En tant qu'investisseur responsable, nous considérons que notre obligation fiduciaire inclut la prise en compte explicite des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance lorsque nous investissons pour le compte de nos clients. Nous sommes convaincus qu'en intégrant l'analyse ESG à notre processus d'investissement, nous pourrions assurer une performance durable de nos fonds grâce à une approche qui consiste à atténuer les risques, à identifier les opportunités de croissance et à déceler la valeur financière de facteurs intangibles, tout en visant l'obtention d'effets bénéfiques pour la société et pour l'environnement. Nous intégrons l'analyse ESG dans nos processus d'investissement actions et obligataires par le biais de START, qui s'appuie sur un large éventail de données externes et sur les évaluations de nos experts. START est un processus en quatre étapes 1) Regroupement : les entreprises sont réparties au sein de 90 catégories sectorielles ; 2) Collecte d'informations : de grandes quantités de données brutes relatives aux pratiques de l'entreprise (indicateurs ESG) sont collectées auprès de sources spécialisées (voir tableau ci-dessous) ; 3) Classement : les entreprises sont classées par rapport à leurs pairs ; 4) Nos analystes prennent le relais en attribuant une note interne (qui l'emporte sur la note générée automatiquement par le système) et en rédigeant un commentaire écrit pour détailler leur travail et justifier leur choix. Pour en savoir plus sur nos politiques d'intégration ESG, veuillez consulter le site internet³.

¹ Le système de recherche ESG propriétaire START ((System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) combine et agrège les données des principaux fournisseurs d'indicateurs ESG. Etant donné le manque de standardisation du reporting de certains indicateurs par les entreprises cotées, tous les indicateurs n'ont pas à être pris en considération. START fournit un système centralisé dans lequel l'analyse et les connaissances propres à Carmignac sur chaque société sont exprimées, indépendamment de l'incomplétude des données externes agrégées.

² Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus du fonds

³ https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738

Indicateurs ESG

Environnement	Social	Gouvernance
Émissions de CO2 – Périmètres 1 et 2	Satisfaction du personnel	Indépendance du Comité d'Audit
Intensité carbone – Périmètres 1 et 2	Taux de rotation du personnel	Indépendance du Comité de Rémunération
Brûlage à la torche du gaz naturel	Nombre de femmes occupant des postes de direction	Implication du Comité de Nomination
Consommation d'énergie / Chiffre d'affaires	Nombre d'heures de formation du personnel	Taille du Conseil d'Administration
Ratio des énergies renouvelables	Arrêts de travail après accident	Administrateurs indépendants
Consommation totale d'énergie	Accidents mortels au sein du personnel	Durée moyenne du mandat des administrateurs
Production totale de déchets / Chiffre d'affaires	Écart de salaire entre le CEO et le salaire moyen	Parité au sein du Conseil d'Administration
Déchets recyclés / Production totale de déchets	Écart de rémunération entre hommes et femmes	Rémunération totale la plus élevée
Déversements d'hydrocarbures directs et accidentels	Satisfaction client	Rémunération des dirigeants liée à des objectifs à long terme
Volume total d'eau usée / Chiffre d'affaires		Primes d'encouragement au développement durable
Eau recyclée		
Prélèvement total d'eau douce		

Carmignac applique une politique d'exclusion, visant à exclure les secteurs ayant un impact négatif sur l'environnement ou sur la société. Les sociétés dont l'activité présente un lien avec le secteur controversé de l'armement, notamment les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, sont systématiquement exclues. D'autres listes de restrictions sont prises en compte pour la sélection des titres, comme la liste des entreprises qui ne respectent pas les droits de l'homme. Les sociétés productrices de tabac à l'échelle mondiale, les sociétés de divertissement pour adultes et de production de pornographie, les sociétés productrices du charbon et les centrales (charbon, gaz ou nucléaire) dont les émissions mesurées en CO2/kWh ne sont pas alignées comme le prévoit l'accord de Paris sont écartées de l'univers d'investissement. Pour en savoir plus sur les conditions des seuils ; veuillez consulter notre politique d'exclusion sur le site internet.

Au regard de ces critères ESG, au 31/12/2021, notre Fonds dispose d'un score inférieur à celui de son indicateur de référence (une notation de BB pour le Fonds contre une notation de BBB pour son indicateur de référence⁴). Par ailleurs, 53,1% de notre portefeuille bénéficie d'une notation égale ou supérieure à BB et les notations comprises entre A et AAA représentent 15,3% du portefeuille contre 22,9% pour son indicateur. Par ailleurs le Fonds n'a qu'un seul titre noté CCC, avec une exposition à 3,6% contre 114 valeurs dans son indicateur de référence représentant 5,29%. Les critères liés à l'environnement permettent à notre Fonds de réduire son empreinte carbone. En termes sectoriels et thématiques, notre sélection de titres au sein des secteurs des énergies propres ainsi que les nouvelles technologies et la santé ont été maintenues. A cet égard, nos participations dans les constructeurs de voitures électriques XPeng et Nio et les sociétés de biotechnologies Wuxi Biologics qui bénéficient de scores AA ou A permettent au Fonds de démontrer ses caractéristiques environnementales et sociales.

⁴ Source : MSCI ESG avec une couverture de 74% des actifs nets du Fonds au 31/12/2021. MSCI ESG Research fournit des notations MSCI ESG sur les entreprises mondiales publiques et quelques entreprises privées sur une échelle allant de AAA (leader) à CCC (retardataire), en fonction de l'exposition aux risques ESG spécifiques à l'industrie et de la capacité à gérer ces risques par rapport aux pairs. Indicateur de référence : MSCI China USD (Dividendes nets réinvestis) reconverti en EUR. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

Nos Engagements

Notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés sur lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est assuré par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et par l'équipe ESG. Nous pensons que nos engagements conduisent à une meilleure compréhension de la manière dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent sensiblement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Nos engagements peuvent être de 5 types : 1) liés à des risques ESG, 2) à une thématique ESG, 3) à un impact recherché, 4) dû à un comportement controversé ou 4) associés à une décision de vote en Assemblée Générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela peut être bénéfique à l'engagement pour influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, anticipe et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et lignes directrices. Pour en savoir plus sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site internet.

Sur l'année 2021, nous avons effectué des engagements sur 84 sociétés au niveau de Carmignac, et 10 sociétés au niveau de Carmignac China New Economy.

A titre d'exemple, nous nous sommes engagés avec plusieurs sociétés notamment avec Daqo New Energy Corporation, China Communications Services, BYD Company Limited, GDS Holdings, Sino Biopharmaceutical Industries, Cansino Biologics, Pharmaron Beijing Co Ltd, JD.Com et Flat Glass Group.

En ce qui concerne JD.Com, nous nous sommes engagés à plusieurs reprises avec le management de la société en 2021, dans le but de les sensibiliser à l'importance de la prise en compte des critères ESG, et nous avons exprimé notre souhait d'une plus grande transparence avec un reporting ESG amélioré. Nous avons été heureux de constater qu'ils ont pris en compte nos recommandations et qu'ils ont publié leur premier rapport ESG, incluant un questionnaire écrit que nous avons partagé avec eux. Nous considérons ces améliorations comme un premier pas très encourageant, d'autres améliorations étant attendues dans les mois à venir. En effet, la transparence des informations extra-financières n'est pas aussi élevée qu'au sein des marchés développés en raison d'un contexte réglementaire et des attentes des investisseurs différents, mais il s'agit certainement d'un excellent point de départ et nous continuerons à nous engager avec la société pour partager les meilleures pratiques et l'aider à améliorer sa transparence et sa gestion des politiques ESG.

Stratégie d'investissement et transparence en matière de risques climatiques

Carmignac a formalisé ses engagements quant à la prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques au sein de son processus d'investissement, unissant ses efforts aux initiatives « COP21 » et en adhérant aux principes de l'article 173 de la loi de transition énergétique du Code), auxquels vont se substituer ceux de l'article 29 de la Loi Energie-Climat au travers de l'article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier. En janvier 2020, Carmignac est devenu adhérent de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et nous avons inclus dans notre rapport : Politique climatique et rapport sur les émissions carbone, un premier rapport en bref selon les recommandations TCFD. À l'heure actuelle, les entreprises en portefeuille, publient trop peu de données sur leurs expositions aux risques physiques et de transition pour nous permettre de produire un reporting satisfaisant. Nous encourageons par ailleurs les entreprises en portefeuille à fournir plus d'informations dans ce sens dans le cadre de nos actions d'engagement actionnarial. Depuis Mars 2020, Carmignac a durci son politique d'exclusion des sociétés productrices de charbon et centrales à charbon, nucléaire et gaz en incorporant une trajectoire de tolérance des émissions CO₂/kWh en ligne avec l'Accord de Paris et une limite de 10% de chiffres d'affaires ou 20m tonnes venant de la production de charbon. Carmignac s'est engagé vers une sortie totale du charbon (mines et centrales électriques) d'ici 2030 dans l'ensemble des régions du monde. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site internet.

Carmignac China New Economy a mis en place une politique spécifique visant le risque carbone dans son processus d'investissement. Dans le cadre de cette politique, Carmignac China New Economy vise notamment à :

- Limiter l'investissement dans les sociétés détenant des réserves de combustibles fossiles
- Choisir des entreprises menant une politique de gestion du risque carbone plus ambitieuse que celle de leurs homologues du même secteur
- Investir dans des entreprises qui proposent des solutions de technologies durables

Emissions carbone de Carmignac China New Economy

Au 31/12/2021, les émissions de gaz carbonique du portefeuille de Carmignac China New Economy, s'élèvent à 26 446 tonnes équivalents de CO₂ contre 40 198 pour son indicateur de référence, MSCI China USD NR Index. Si on regarde la moyenne pondérée de l'intensité carbone (mesurée en tonnes équivalent CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires, convertis en euros), l'empreinte carbone du fonds s'élève à 530,9 contre 316,6- soit 67,7% supérieure à celle de son indicateur de référence. Enfin, la moyenne pondérée à l'échelle du Fonds du pourcentage de revenus provenant de l'extraction ou la production d'énergies fossiles est de 1,62% pour le Fonds contre 1,14% pour son indicateur de référence. L'empreinte carbone du Fonds est au-dessus de celle de son indicateur de référence. Cela est principalement dû au fait que nous ne regardons pas les émissions des sociétés en termes statiques à un instant donné, et au contraire nous nous intéressons à la trajectoire et aux efforts faits par les sociétés pour améliorer leurs politiques environnementales et empreinte carbone.

En accord avec la philosophie de gestion du fonds et les précisions apportées au prospectus au cours de l'année 2021 qui seront reflétées en 2022, le fonds vise à contribuer à l'objectif de neutralité carbone de la Chine à l'horizon 2060 et s'engage à réduire son intensité carbone moyenne pondérée (mesurée en TCo₂e/ M€ de chiffres d'affaires ; Scope 1 et 2 du Protocole sur les gaz à effet de serre) de 5 % par an à partir de 2022. Elle réexaminera l'objectif de réduction des émissions de carbone du portefeuille à chaque fin d'année, tous les cinq ans à partir de 2025 et jusqu'en 2060. Ainsi, Carmignac China New Economy cherchera à réduire les émissions de son portefeuille de 5% ou plus par an à partir de 530,9 TCo₂e/ M€ de chiffres d'affaires au 31/12/2021.

A titre d'illustration, nous privilégions au sein de notre Fonds les investissements dans des sociétés offrant des perspectives de croissance pérenne et durable et des solutions de technologies et d'énergies propres au sein des secteurs de la nouvelle économie chinoise. A cet égard, nos investissements dans les sociétés spécialisées dans la chaîne de production des véhicules électriques (Nio, Xpeng), les nouvelles technologies, les datacenters et le cloud (Kingsoft Cloud, GDS Holdings) contribuent positivement à cet objectif du Fonds qui vise à participer aux efforts de neutralité carbone de la Chine d'ici 2060.

	Moyenne pondérée de l'intensité carbone ¹	Emissions total de carbone ²	Disponibilité des données d'émissions de carbone ³	Exposition aux énergies fossiles ⁴
Carmignac China New Economy	530.9	26,445.7	62.3%	1.62%
Indicateur de référence : MSCI China (USD) dividendes nets réinvestis*	316.6	40,197.6	91.6%	1.14%
Différence en % entre Fonds et indicateur de réf.	+67.7%	-34.2%	N/A	+42.1%

1. Tonnes équivalent CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires, convertis en euros. Pour calculer les émissions carbonées du portefeuille, les intensités carbonées de chaque entreprise (tonnes de CO₂e /USD mn chiffres d'affaires convertis en Euros, (Scope 1 and 2 GHG Protocol), S&P Trucost) est pondérée en fonction de son poids dans le portefeuille (rebasées à 100%), puis additionnées.

2. Tonnes équivalent CO₂ calculés en pourcentage de l'actif net du fonds et donc ne sont pas rebasées à 100%

3. En pourcentage, excluant les liquidités et les actifs qui sont hors du périmètre : obligations souveraines et instruments dérivés

4. Moyenne pondérée des % de revenus provenant des énergies fossiles pour chaque entreprise au sein du portefeuille

*MSCI China (USD) dividendes nets réinvestis, reconverti en EUR

Source: S&P Trucost, Carmignac, 31/12/2021

En accord avec les nouvelles exigences réglementaires, nous publions en 2022 le pourcentage d'activités éligibles aux deux premiers objectifs du Règlement Taxonomie dans ce rapport couvrant l'exercice 2021.

Informations relatives à la Taxonomie Européenne

Au regard du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Taxonomie »), le fonds contribue au travers de ses investissements aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Les sociétés dans lesquelles le fonds investit sont analysées au travers de leurs revenus, utilisés comme indicateur clé de performance, afin de déterminer l'éligibilité de leurs activités à Taxonomie. Ces sociétés sont soumises à un examen des garanties minimales permettant de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. En outre, le fonds veille à ce que ces activités ne causent pas de préjudice important aux objectifs environnementaux. Le fonds détermine si une activité commerciale contribue de manière substantielle à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation du changement climatique lorsque les normes techniques ou les données nécessaires à une telle détermination sont mises à disposition par les sociétés émettrices ou lorsque ces normes ne sont pas requises. Si les normes techniques sont requises mais non encore mises à disposition par les sociétés émettrices, le fonds sera dans l'incapacité de mener à bien cette évaluation. Dans ce cas, l'analyse des garanties minimales et de l'absence de préjudice important aux objectifs environnementaux est néanmoins effectuée. La part des investissements du fonds contribuant aux deux objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus est actuellement faible. Le fonds anticipe un accroissement de cette part des investissements alignés sur la Taxonomie lorsqu'il sera en mesure d'identifier davantage de sociétés dont les activités commerciales sont alignées sur les objectifs environnementaux fixés dans le Règlement Taxonomie, à mesure que ces dernières mettent à disposition du fonds les normes techniques et données nécessaires à cette analyse. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Alignement avec la Taxonomie Européenne *

	Exposition du fonds (%) **
Revenus éligibles à la Taxonomie Européenne ¹	24.2%
Revenus alignés avec la Taxonomie Européenne ²	16.0%
Revenus non alignés avec la Taxonomie Européenne ³	82.1%
Activités habilitantes ("enabling") ⁴	16.0%
Activités de transition ⁵	0.0%

1. Revenus éligibles : partie des revenus des entreprises éligibles générés par les secteurs couverts par la taxonomie européenne.

2. Revenus alignés : partie des revenus des entreprises éligibles alignés sur les objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne.

3. Revenus non alignés : partie des revenus des entreprises éligibles non alignés sur les objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne.

4. Activités habilitantes ("enabling") : partie des revenus alignés (2) des entreprises provenant d'activités qui permettent à d'autres activités de réduire leurs émissions de CO2.

5. Activités de transition : partie des revenus alignés (2) des entreprises provenant d'activités qui contribuent à la transition vers une économie à émissions nettes nulles d'ici 2050.

Sources : Au 31/12/2021. Les données de FactSet sur les revenus des sociétés sont analysées par Carmignac afin de déterminer, pour chaque société du fonds, le montant des revenus spécifiés comme activités éligibles à la Taxonomie européenne. Les données déclarées par les sociétés ont été utilisées pour vérifier les critères de contribution substantielle, conformément aux lignes directrices énoncées dans la "Taxonomie 2020" du 9 mars : Rapport final du groupe d'experts techniques sur la finance durable". Lorsque les données n'étaient pas disponibles, aucun alignement n'a pu être observé. L'analyse propriétaire de Carmignac est complétée par les données de MSCI et ISS pour effectuer les vérifications de l'absence de préjudice significatif et des garanties minimales.

L'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement de la Taxonomie a été réalisée conformément à l'Annexe Technique de la Taxonomie : Rapport final du Groupe d'experts techniques sur la finance durable du 9 mars 2020 (https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy-annexes_en.pdf).

L'analyse réalisée par Carmignac est basée sur sa propre évaluation à partir des activités listées dans le Règlement et des connaissances des entreprises.

* La "Taxonomie" est le règlement de l'Union européenne 2020/852 ("Taxonomie") sur l'établissement d'un cadre pour faciliter l'investissement durable.

** Les chiffres d'exposition en % du revenu ont été calculés conformément aux lignes directrices énoncées dans la Taxonomie du 9 mars 2020 : Rapport final du Groupe d'Experts Techniques sur la finance durable. Les participations considérées dans l'exposition du fonds sont les participations en actions.

https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf

Méthode de calcul du risque global

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

PARTIE VARIABLE : DETERMINATION ET EVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

EXERCICE 2020

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2020 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

EXERCICE 2021

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2021	
Nombre de collaborateurs	168
Salaires fixes versés en 2021	12 227 813,87 €
Rémunérations variables totales versées en 2021	48 181 037,55 €
Rémunérations totales versées en 2021	60 408 851,42 €
> dont preneurs de risque	47 582 902,80 €
> dont non-preneurs de risque	12 825 948,62 €

Effet de levier

Montant brut du levier auquel le FIA a recours : 142,43%

Montant net du levier auquel le FIA a recours : 114,67%

Changements substantiels intervenus au cours de l'année

En date du 12/05/2021, CACEIS Bank Luxembourg a été ajouté comme « Prime TA ».

En date du 15/03/2021, une nouvelle part « F » a été lancée avec le code ISIN «FR0014002E46 ».

En date du 01/03/2021, la part « F » a été renommé en part « I » (avec le même code ISIN FR0013467024). Les frais de gestion de la part ont été diminués à 0.15%.

De plus, en date d 01/03/2021, le fonds a été ouvert à tous les investisseurs.

Enfin, en date du 01/03/2021, la classification SFDR du portefeuille a été confirmé comme « article 8 » et la politique d'investissement a été explicitée.

En date du 11/02/2021, les coûts exceptionnels et non récurrents liés à un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action), uniquement dans le cas où l'issue de ces procédures est favorable au fonds et une fois les sommes encaissées par le fonds, ont été intégrés à la rubrique « autres frais ».

En date du 11/02/2021, les risques de durabilité ont été formellement intégrés à la politique d'investissement.

BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

ACTIF EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	147 842 445,03	167 545 518,99
Actions et valeurs assimilées	147 481 964,41	167 545 518,99
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	147 481 964,41	167 545 518,99
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	360 480,62	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	124 806,01	0,00
Autres opérations	235 674,61	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	46 934 105,56	4 401 665,02
Opérations de change à terme de devises	44 336 616,55	4 242 828,65
Autres	2 597 489,01	158 836,37
COMPTES FINANCIERS	2 486 792,18	6 798 978,62
Liquidités	2 486 792,18	6 798 978,62
TOTAL DE L'ACTIF	197 263 342,77	178 746 162,63

BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

PASSIF EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	147 896 550,82	119 289 831,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 378 926,75	56 882 305,13
Résultat de l'exercice (a,b)	-924 979,83	-8 641 573,80
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	150 350 497,74	167 530 562,59
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	466 508,97	0,01
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	466 508,97	0,01
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	124 806,01	0,01
Autres opérations	341 702,96	0,00
DETTES	45 934 175,71	11 205 925,60
Opérations de change à terme de devises	44 057 341,01	4 277 609,10
Autres	1 876 834,70	6 928 316,50
COMPTES FINANCIERS	512 160,35	9 674,43
Concours bancaires courants	512 160,35	9 674,43
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	197 263 342,77	178 746 162,63

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CN FTSE CHINA 0122	11 154 407,32	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
JPX GDS HOLDINGS 123	4 596 026,49	0,00
JPX KINGSOFT 1230	961 869,06	0,00
JPX JOYY INC 1230	1 954 704,45	0,00
JPX WENCAN GROUP 123	3 520 008,80	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 872,81	345,65
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 392 930,82	520 326,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 394 803,63	520 671,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	59,29	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	73 800,18	39 223,52
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	73 859,47	39 223,52
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 320 944,16	481 448,14
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 111 988,36	6 620 909,52
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-791 044,20	-6 139 461,38
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-133 935,63	-2 502 112,42
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-924 979,83	-8 641 573,80

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

Règles et méthode comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

DEPOTS :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NON NEGOCIEES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU ASSIMILE :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC DETENUS :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Instruments financiers

Libellé	Description
JPX GDS HOLDINGS 123	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTIONS
JPX KINGSOFT 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTIONS
JPX JOYY INC 1230	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTIONS
JPX WENCAN GROUP 123	CONTRACT FOR DIFFERENCE SUR ACTIONS
CN FTSE CHINA 0122	FUTURES SUR XIN9I FTSE CHINA A50

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais de gestion financière :

FR0013467024 - I EUR Acc : 0,85% TTC.

FR0014002E46 - F EUR Acc : 1,15% TTC.

Frais administratifs externes à la société de gestion :

FR0013467024 - I EUR Acc et FR0014002E46 - F EUR Acc : 0,15% TTC.

Commission de surperformance :

F EUR Acc 20% maximum de la surperformance par rapport à l'Indicateur de Référence si la performance du fonds est positive(1) ; I EUR Acc 10% maximum de la surperformance par rapport à l'Indicateur de Référence si la performance du fonds est positive(1).

L'indicateur de référence est l'indice MSCI China Index (USD) dividendes nets réinvestis, reconverti en EUR.

- (1) La commission de performance est calculée au regard de chaque période de performance. La période de performance correspond à l'exercice. La commission de performance est calculée et provisionnée chaque jour de valorisation et payable, le cas échéant, au dernier jour de valorisation de l'exercice. Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de l'année est positive et dépasse la performance de l'Indicateur de Référence, une provision quotidienne de 20% dans le cas de la part F EUR Acc et de 10% dans le cas de la part I EUR Acc de la différence positive entre la variation de la valeur net d'inventaire (basée sur le nombre de parts en circulation à la date du calcul) et la variation de l'Indice de Référence

est constituée. En cas de sous-performance par rapport à l'Indice de Référence, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% dans le cas de la part F EUR Acc et de 10% dans le cas de la part I EUR Acc de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la part.

- (2) En cas de souscriptions, la quote-part de la commission de performance effectivement provisionnée au titre des parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance.
- (3) En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux parts rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ». La performance du Fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts avant cristallisation et imputation de la commission de gestion acquise au jour concerné, et après prise en compte des souscriptions et des rachats.
- (4) La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

DEFINITION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

LE RESULTAT :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

LES PLUS ET MOINS-VALUES :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part I EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	167 530 562,59	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	128 433 392,08	112 222 296,58
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-77 518 879,44	-5 011 232,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	70 667 248,82	57 218 948,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-65 128 732,55	-5 515 264,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	12 868 681,78	4 547 300,99
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-22 001 039,55	-9 586 661,36
Frais de transactions	-1 604 077,17	-854 814,38
Différences de change	15 006 417,66	-10 129 818,87
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-77 130 809,94	30 779 269,31
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-46 351 540,63</i>	<i>30 779 269,31</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-30 779 269,31</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	18 777,66	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>18 777,66</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-791 044,20	-6 139 461,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	150 350 497,74	167 530 562,59

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	11 154 407,32	7,42
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	11 154 407,32	7,42
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	11 032 608,80	7,34
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	11 032 608,80	7,34

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 486 792,18	1,65
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	512 160,35	0,34
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 486 792,18	1,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	512 160,35	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Devise 1 CNY		Devise 2 HKD		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant		Montant		Montant		Montant	
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	50 519 820,73	33,60	53 765 889,86	35,76	43 196 253,82	28,73	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	14 559,23	0,01	9 305 149,46	6,19	0,00	0,00
Comptes financiers	252 049,46	0,17	2 492,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	14 559,35	0,01	38 349 012,88	25,51	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	512 160,35	0,34	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	11 154 407,32	7,42	0,00	0,00
Autres opérations	3 520 008,80	2,34	0,00	0,00	7 512 600,00	5,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	7 087 145,37
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	37 249 471,18
	Ventes à règlement différé	1 674 077,12
	Dépôts de garantie en espèces	923 411,89
TOTAL DES CRÉANCES		46 934 105,56
DETTES		
	Vente à terme de devise	36 950 630,98
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	7 106 710,03
	Achats à règlement différé	1 412 941,25
	Frais de gestion fixe	133 844,92
	Frais de gestion variable	170 048,53
	Collatéraux	160 000,00
TOTAL DES DETTES		45 934 175,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		999 929,85

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	En parts	En montant
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	318 822,471	27 992 330,66
Parts rachetées durant l'exercice	-60 508,000	-4 269 980,43
Solde net des souscriptions/rachats	258 314,471	23 722 350,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	258 314,471	
Part I EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	514 033,336	100 441 061,42
Parts rachetées durant l'exercice	-400 068,571	-73 248 899,01
Solde net des souscriptions/rachats	113 964,765	27 192 162,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	980 371,088	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	En montant
Part F EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part I EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2021
Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	148 242,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 267,78
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part I EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 793 697,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,98
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	168 780,75
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

Garanties reçues par l'OPC

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-924 979,83	-8 641 573,80
Total	-924 979,83	-8 641 573,80

	31/12/2021	31/12/2020
Part F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-64 935,02	0,00
Total	-64 935,02	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
Part I EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-860 044,81	-8 641 573,80
Total	-860 044,81	-8 641 573,80

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 378 926,75	56 882 305,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 378 926,75	56 882 305,13

	31/12/2021	31/12/2020
Part F EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 870 196,92	0,00
Total	-2 870 196,92	0,00

	31/12/2021	31/12/2020
Part I EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 249 123,67	56 882 305,13
Total	6 249 123,67	56 882 305,13

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY

	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	167 530 562,59	150 350 497,74
Part F EUR Acc en EUR		
Actif net	0,00	16 411 090,05
Nombre de titres	0,00	258 314,471
Valeur liquidative unitaire	0,00	63,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-11,11
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,25
Part I EUR Acc en EUR		
Actif net	167 530 562,59	133 939 407,69
Nombre de titres	866 406,323	980 371,088
Valeur liquidative unitaire	193,36	136,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	65,65	6,37
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,97	-0,87

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY AU 31 DÉCEMBRE 2021

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CHINE				
BEIJING KINGSOFT OFFICE SO-A	CNY	95 762	3 501 328,68	2,33
BYD COMPANY LTD H	HKD	117 810	3 542 558,44	2,35
CHINA COMMUNICATIONS	HKD	3 643 214	1 561 503,64	1,04
CHONGQING ZHIFEI BIOLOGICA-A	CNY	103 188	1 773 948,62	1,18
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	CNY	9 315	755 707,94	0,50
ENN ECOLOGICAL HOLDINGS CO-A	CNY	778 507	1 972 100,30	1,31
ESTUN AUTOMATION CO LTD-A	CNY	217 000	776 946,11	0,52
FLAT GLASS GROUP CO LTD-H	HKD	139 617	623 603,02	0,42
FOCUS MEDIA INFORMATION TE-A	CNY	2 214 150	2 501 985,22	1,67
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	54 135	201 190,88	0,13
HUIZHOU DESAY SV AUTOMOTIV-A	CNY	126 021	2 460 502,73	1,63
JOINN LABORATORIES CHINA C-H	HKD	791 007	5 857 196,30	3,90
LONGI GREEN ENERGY TECHNOL-A	CNY	387 192	4 604 976,74	3,07
LONGSHINE TECHNOLOGY GROUP-A	CNY	1 572 468	8 033 953,76	5,35
MICROTECH MEDICAL HANGZHOU-H	HKD	1 398 448	4 006 404,19	2,67
MILKYWAY CHEMICAL SUPPLY C-A	CNY	159 340	2 963 084,69	1,97
NEW ORIENT EDU & TE	USD	1 603 017	2 960 196,71	1,97
NINGBO ORIENT WIRES & CABL-A	CNY	232 000	1 637 616,93	1,09
PHARMARON BEIJING CO LTD-H	HKD	119 644	1 623 421,43	1,08
SHIMAO SERVICES HOLDINGS LTD	HKD	5 182 158	3 167 996,25	2,10
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	CNY	363 479	7 311 906,81	4,86
THUNDER SOFTWARE TECHNOLOG-A	CNY	272 136	5 197 310,23	3,45
WOLONG ELECTRIC GROUP CO L-A	CNY	2 785 173	7 028 451,97	4,67
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	757 651	7 908 977,61	5,26
XINTE ENERGY CO LTD-H	HKD	1 723 500	2 807 069,74	1,87
TOTAL CHINE			84 779 938,94	56,39
HONG-KONG				
CHINA RESOURCES POWER HOLDINGS CO LTD	HKD	868 904	2 557 920,40	1,70
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	32 841	1 686 879,74	1,12
TOTAL HONG-KONG			4 244 800,14	2,82
ILES CAIMANS				
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	415 567	5 479 365,70	3,65
CHINDATA GROUP HOLDINGS-ADR	USD	783 278	4 539 045,04	3,02
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	USD	621 014	8 147 668,73	5,42
EVEREST MEDICINES LTD	HKD	348 690	1 368 653,33	0,91
HELENS INTERNATIONAL HOLDING	HKD	1 567 148	3 337 234,50	2,22
JD.COM INC-ADR	USD	105 121	6 477 161,86	4,31
KINDSTAR GLOBALGENE TECHNOLO	HKD	7 977 694	5 155 926,51	3,43
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	819 145	7 448 082,40	4,96

INVENTAIRE DE CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY AU 31 DÉCEMBRE 2021

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEW HORIZON HEALTH LTD	HKD	265 795	662 542,59	0,44
NIO INC - ADR	USD	216 186	6 022 487,23	4,00
TUYA INC	USD	1 002 835	5 511 536,01	3,66
XPENG INC - ADR	USD	47 225	2 090 075,84	1,39
TOTAL ILES CAIMANS			56 239 779,74	37,41
LUXEMBOURG				
SUNAC SERVICES HOLDINGS LIMITED	HKD	2 472 926	2 217 445,59	1,47
TOTAL LUXEMBOURG			2 217 445,59	1,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			147 481 964,41	98,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées			147 481 964,41	98,09
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CN FTSE CHINA 0122	USD	-808	124 806,01	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			124 806,01	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes			124 806,01	0,08
Autres instruments financiers à terme				
CFD				
JPX GDS HOLDINGS 123	USD	110 827	32 079,48	0,02
JPX JOYY INC 1230	USD	48 930	-248 264,25	-0,17
JPX KINGSOFT 1230	USD	69 450	-93 438,71	-0,06
JPX WENCAN GROUP 123	CNY	436 780	203 595,13	0,14
TOTAL CFD			-106 028,35	-0,07
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-106 028,35	-0,07
TOTAL Instrument financier à terme			18 777,66	0,01
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	USD	-141 929,39	-124 806,01	-0,08
TOTAL Appel de marge			-124 806,01	-0,08
Créances			46 934 105,56	31,22
Dettes			-45 934 175,71	-30,55
Comptes financiers			1 974 631,83	1,31
Actif net			150 350 497,74	100,00

Part I EUR Acc	EUR	980 371,088	136,62
Part F EUR Acc	EUR	258 314,471	63,53



CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris

Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Fax : (+33) 01 42 86 52 10

Société de gestion de portefeuille (agrément AMF n° GP 97-08 du 13/03/1997)

SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com